

temps présent

Agir maintenant p. 2

Dotation de fonctionnement des lycées de l'académie : **de nombreuses interrogations sans réponses p. 3**

Réforme du lycée : **la partie immergée de l'iceberg p. 4,5**



personnels

Mouvement intra 2009 : **des enseignements à tirer pour 2010 p. 5**

infos

Métier, catégories p. 6

vie du snes

Recomposition syndicale : **quel outil syndical face à la casse sociale ? p. 7**

Congrès national de la Fsu à Lille : **un congrès historique sur les terres du Nord p. 8**

édito

L'an dernier, une chanson avait fait ce qu'on appelle un « buzz » sur internet : elle ironisait sur le décalage entre la perception que certains peuvent avoir des enseignants, « fonctionnaires privilégiés » et la réalité d'un quotidien parfois peu enviable. Le refrain se plaisait à scander « Et j' compte même pas la sécurité d' l'emploi ».

Depuis juillet et le vote de **la loi de mobilité** dont les décrets d'application sont prévus pour novembre, la chanson est devenue caduque, tout au moins le refrain, puisque (article 51) : « le fonctionnaire mis en disponibilité qui refuse 3 postes qui lui sont proposés en vue de sa réintégration peut être licencié après avis de la commission administrative paritaire. » On imagine sans peine ce que cela pourrait donner pour les personnels ou les disciplines considérés comme surnuméraires !

A cette **fragilisation de nos statuts**, s'ajoute une possibilité jamais encore usitée jusqu'ici à Lille mais à laquelle le rectorat a décidé de recourir cette année: le **licenciement pour insuffisance professionnelle**. La première commission disciplinaire pour un tel motif a été réunie en octobre, pour un agrégé ayant 20 ans d'expérience. Rappelons que sept licenciements ont été ainsi prononcés en France en 2008 - 2009.

Ces nouveaux modes de gestion sont inacceptables. Nous connaissons les effets tragiques qu'ils ont dans le privé, nous pouvons imaginer ceux qu'ils auront dans une profession qui doute (selon une enquête du ministère, 67 % des professeurs des collèges et lycées se sentent concernés par le « malaise enseignant », 27 % songent à quitter l'enseignement). Ces chiffres sont l'un des résultats d'une politique inacceptable, celle qui impose des restrictions budgétaires drastiques à l'Education nationale avec la volonté de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux, avec sa déclinaison par la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances) qui raisonne en plafond d'emplois.

Pour le SNES et la FSU, il est urgent de revenir à une autre conception du service public et d'ouvrir les chantiers de la revalorisation de nos métiers à tous les niveaux (conditions de travail et salaires), ainsi que celui de la seconde carrière. Ce sont, entre autres, ces mots d'ordre que nous porterons haut et fort avec la profession lors de la grève nationale du mardi 24 novembre, en appelant à débattre le jour même de la reconduction du mouvement.

Karine Boulonne

**GREVE NATIONALE LE MARDI 24 NOVEMBRE
MANIFESTATION 14 H 30 - LILLE, PORTE DE PARIS**

Agir maintenant !

PAR KARINE BOULONNE

Sans surprise, la rentrée a été marquée par les effets rapides des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement et la majorité parlementaire pour la rentrée 2009

Les effectifs grimpent dans les classes et la diminution du nombre de personnels (profs et vie scolaire) crée des situations à risques. Ainsi, au collège Sévigné de Roubaix, les personnels ont exercé leur droit de retrait et de grève, la semaine avant les vacances, suite à une 6^{ème} agression d'un assistant d'éducation et à celle d'un enseignant.

Partout il devient difficile de remplacer les personnels absents, y compris quand il s'agit d'un congé prévu à l'avance ou même d'un départ en retraite. Certains chefs d'établissement rognent sur les moyens insuffisants dont ils disposent, quitte à exhumers des textes obsolètes ou sortis de leur imagination (mi-temps = ½ h de première chaire!). Des pressions sont exercées sur les personnels non-titulaires (contractuels contraints d'accepter des vacances, emploi sur plusieurs établissements éloignés sans compensation financière ...). Enfin, des milliers d'élèves n'auront pas accès aux services (gratuits) d'un conseiller d'orientation psychologue.

Et d'ores et déjà sont annoncées 16 000 nouvelles suppressions de postes pour septembre 2010.

Ce sont donc encore des personnels en moins pour les années à venir (6500 nouveaux recrutés tous les ans pour plus de 16 000 départs en retraite) et de nouvelles dégradations des conditions d'enseignement alors que les effectifs d'élèves sont en hausse. Ces suppressions devraient être en partie financées par les réformes, celle du lycée (voir page 4) et celle de la formation des enseignants et CPE imposée sans concertation avec les organisations syndicales, les stagiaires 2010 passant à un service équivalent à 2/3 temps contre 6-8 h actuellement pour un PLC2. Le SNES et la FSU ont dénoncé, dès juillet, ce passage en force et les conséquences sur les personnels; le recteur de Lille a d'ailleurs rapidement illustré en quoi consistait cette future « formation » en proposant des étudiants admissibles aux concours comme moyens de remplacement dans l'académie en mai-juin. La section académique a immédiatement appelé à ne pas mettre en place l'accueil des PLC1 dans les conditions fixées par la circulaire rectorale, le recteur nous a demandé en audience le 22 septembre de lever notre mot d'ordre. Devant l'ampleur du refus, le rectorat et l'IUFM ont voulu jouer la montre en envoyant le jour des

vacances des ordres de mission pour l'accueil des étudiants (y compris à des maîtres de stage potentiels qui l'avaient refusé à l'avance), en fermant la direction de l'IUFM pendant ces mêmes vacances pour éviter toute réclamation, et en prévoyant le début du stage le jour de la rentrée, espérant que, mis devant le fait accompli, les collègues ne persisteront pas dans leur refus. S'ils persistent, la solution est renvoyée au local: autrement dit, le chef d'établissement a les mains libres pour trouver à tout prix un maître de stage, exit l'IUFM et les inspecteurs. Et l'on voudrait nous faire croire qu'il s'agit d'une formation ?

La réforme des recrutements devait permettre la revalorisation des fonctionnaires de l'Education nationale.

La première proposition de Luc Châtel lors du CTPM (Comité technique paritaire ministériel) traitant de ce sujet a été un véritable camouflet à notre égard: une augmentation d'à peine 100 euros pour les nouveaux recrutés à bac + 5, soit l'équivalent d'un 3^{ème} échelon acquis jusqu'alors immédiatement après l'année de stage, au bout d'un an d'exercice. C'est bien davantage que nous réclamons, et pas seulement pour les néo-recrutés, car outre l'augmentation statutaire que doit engendrer la hausse du niveau de recrutement, les personnels de l'Education nationale ont également un passif avec leur employeur. Même les promesses électorales de N.Sarkozy, auxquelles nous ne souscrivions pas, ne sont pas tenues. Nous avons juste obtenu le droit de « travailler plus pour gagner moins »: départs en retraite non remplacés pour les mêmes services publics à assurer, réformes visant à alourdir la charge de travail (diminution des horaires de cours des élèves de collèges et lycées pour augmenter le nombre de classes par enseignants), introduction de nouvelles tâches inefficaces ou même dangereuses (livrets de compétences à remplir pour chaque élève, note de vie scolaire ...). Alors que l'inflation prévue en 2009 - 2011 pourrait dépasser les 3,5 %, le gouvernement n'a proposé qu'une augmentation générale de 0,8 % en 2009 et 0,5 % les années suivantes, augmentant le retard pris par nos salaires ! Ainsi, un professeur certifié (recruté à bac + 3, souvent à bac + 5) touche l'équivalent

d'1,2 SMIC contre 2,1 dans les années 1980. Le salaire au 9^{ème} échelon de 1981 correspond au salaire du 11^{ème} actuel. Il faut que nos métiers redevennent attractifs et, pour cela, qu'ils soient revalorisés dans tous les domaines. Sans oublier les retraites !

Il nous faut aussi continuer pour gagner sur le bac, le brevet et la reconquête du mois de juin,

en dépit des vexations de toutes formes auxquelles nous sommes confrontés (retrait d'1/30 pour les profs de philo « punis » d'avoir rendu leurs copies avec quelques heures de retard alors qu'ils agissaient pour défendre la qualité du bac ; sommes dérisoires versées aux correcteurs du brevet...). Les victoires sont possibles comme l'atteste la réponse à notre courrier envoyée par le responsable du DEC et qui consent enfin à indemniser les examinateurs de l'épreuve anticipée de français en prenant en compte 30 minutes par élève au lieu de 20 minutes. Le SNES a demandé à être reçu par le ministère sur la question de la « reconquête ».

Les choix du gouvernement sont clairs : il privilégie les revendications des médecins et des agriculteurs, des banquiers et des patrons de l'automobile, et annonce des économies sur les services publics, donc sur le dos des fonctionnaires et principalement des enseignants. Dans ce contexte, **la grève, inscrite dans un calendrier d'actions fortes, est indispensable.** Depuis fin août, le SNES et la FSU ont cherché à réaliser l'unité syndicale pour impulser un puissant mouvement social de défense de la Fonction publique au moment des discussions sur le budget. Les réticences des uns et les divergences d'appréciation de la situation des autres nous conduisent à prendre nos responsabilités de syndicat majoritaire dans le second degré et de première fédération de la Fonction publique d'Etat : **la FSU appelle nationalement à la grève le mardi 24 novembre,** afin de créer la dynamique nécessaire pour développer un mouvement unitaire large et obtenir la satisfaction de nos légitimes revendications. Dès le 24, le SNES et la FSU appellent les personnels à débattre de la reconduction du mouvement.

Augmenter les fonctionnaires : combien ça coûte ?

Avec 3 milliards d'euros, nous pourrions revenir sur les 45 000 suppressions de postes qui ont touché notre ministère, ou augmenter de plus de 3% les salaires de tous les fonctionnaires, ou attribuer 60 points d'indice supplémentaires à chaque enseignant de France (3 300 euros de plus par an), ou faire gagner à chacun une promotion de deux échelons d'un coup.

3 milliards, est-ce utopique ? Non, lorsqu'on sait que c'est l'équivalent de la baisse de la TVA dans la restauration, que le coût de la loi TEPA (Travail, Emploi, Pouvoir d'Achat) de 2007 (défiscalisation, droits de succession, bouclier fiscal) est de 15 milliards par an, ou que les niches fiscales permettant aux plus riches d'échapper à l'impôt représentent un manque à gagner pour l'Etat de 70 milliards d'euros.

Dotation de fonctionnement des lycées de l'académie

De nombreuses interrogations sans réponses

PAR CATHERINE PIECUCH ET NOËLLE CÉLÉRIER

Lors du C.A.E.N.* du 5 octobre 2009, la Région a présenté le montant de sa participation aux dépenses de fonctionnement des lycées de l'académie pour 2010.

La dotation régionale globale devrait augmenter de 1,64%, soit un montant de 56,054M €.

Pour chaque lycée, le calcul de la dotation pour la part administrative et pédagogique prend en compte l'évolution des effectifs et des divisions, ainsi que les filières d'enseignement, en appliquant l'évolution de l'indice INSEE correspondant. La région reconduit le principe des seuils minima de dotation dans ce domaine en les revalorisant de 20 % et crée une clause de sauvegarde pour des établissements mis en difficulté par une chute importante des effectifs et dont les fonds de réserve sont très bas (moins de 20% de la dotation de fonctionnement).

Le financement des dépenses liées à la viabilisation et à l'entretien du patrimoine s'appuie sur l'analyse des dépenses de l'établissement depuis 3 ans, prenant en compte l'évolution des indices INSEE correspondants et le montant des fonds de réserve: un établissement dont les réserves dépassent la dotation annuelle de fonctionnement recevra une subvention régionale qui ne prendra pas en compte l'augmentation des indices de prix.

Nous avons déploré, une nouvelle fois, l'absence de documents préparatoires suffisamment détaillés pour nous permettre d'analyser précisément la subvention régionale.

Zones d'ombre

Nous avons demandé à disposer d'informations complémentaires :

- l'évaluation précise des personnels supplémentaires TOS mis à la disposition des lycées par la région, de même qu'un bilan de l'utilisation des EMOP (Equipe Mobile d'Ouvriers Professionnels) ;
- un tableau recensant les fonds de réserve des lycées lors du compte financier 2008 et,

leur part par rapport à la dotation annuelle ;

- la liste des établissements bénéficiant du seuil minima de dotation administrative et pédagogique et de ceux concernés par la clause de sauvegarde.

Nous avons ajouté deux réserves : en premier lieu, la crainte de voir la formation initiale passer progressivement au second plan dans un certain nombre d'établissements, au profit de la formation continue, voire d'« autres activités » ; ensuite, le fait que la baisse des effectifs dans un lycée n'a que peu d'incidence sur le chauffage, l'électricité ou l'entretien des locaux.

Dans le cadre de « l'action éducative régionale », la Région propose des financements spécifiques pour un montant total de 18,45 M € (lycée des nouvelles chances, projets des lycéens et des apprentis, EPS, culture et activités périscolaires, restauration et hébergement, subvention pour transports, chèquiers scolarité, livres et fournitures scolaires).

A ce propos, nous avons demandé :

- les critères d'attribution des financements spécifiques pour les projets lycéens et apprentis. Malgré les promesses, cette demande, déjà formulée il y a un an, est restée lettre morte. Or, nous nous interrogeons sur des financements liés à la pratique sportive ou à certains projets dits nord/sud.
- le cadre dans lequel la Région reconnaît des associations alors que cette compétence relève du Recteur (des établissements reçoivent des subventions pour des actions en partenariat avec des associations non reconnues par l'EN mais par la Région...).
- l'état concret de l'agenda 21 (initiative du "Comité 21" encourageant les projets adoptant une démarche du développement durable pour le XXI^e siècle).

Sans réponse sur ces questions pourtant décisives quant au fonctionnement des lycées, les représentants de la FSU se sont abstenus lors du vote.

A ce jour, nous n'avons toujours pas reçu les documents demandés, ce qui en dit assez long sur l'état du dialogue entre la Région et les représentants des personnels.

PRIVATISATION DE LA POSTE : NON, c'est NON !

A l'appel du comité national et des comités départementaux du Nord et du Pas-de-Calais regroupant syndicats et partis politiques, la votation du 3 octobre a été un vrai succès national avec plus de 2 300 000 « non » enregistrés (67 000 votants dans le PDC, 56 000 dans le Nord).

Le SNES avait appelé très tôt à organiser la votation dans les établissements scolaires pour défendre ce service public emblématique. Avec la FSU, il s'est pleinement investi dans les deux comités départementaux. Plus de 60 collèges et lycées ont fait remonter leurs résultats : plus de 2000 votants, dont 95,7% se sont prononcés contre la privatisation.

Face à ce vrai succès populaire, le gouvernement a répondu par le mépris et le déni en maintenant le projet de loi, examiné par les sénateurs depuis le 2 novembre, date choisie par les comités départementaux pour se rassembler devant le Sénat et proclamer les résultats de la votation. Il faut poursuivre et amplifier l'action : outre le lancement d'une campagne de cartes postales adressées au Président de la République et exigeant le respect de la votation, des manifestations décentralisées sont prévues le samedi 21 novembre. La défense du Service Public de la Poste, la défense des Services Publics est l'affaire de tous, usagers et agents.

C. Piecuch et D. Costenoble

FRATERNITE DANS LE BASSIN MINIER

Le samedi 3 octobre, le collectif « fraternité migrants » d'Angres organisait une marche de Lens à Angres en soutien aux migrants vietnamiens réfugiés dans un camp de fortune le long de l'A26.

Le 8 septembre, sur ordre du préfet, la police détruisait leur ancien camp et enfermait une partie des migrants dans le centre de rétention de Coquelles. Avec les bénévoles du collectif et pendant quelques jours, les migrants ont alors occupé la place d'Angres dans un camp provisoire nommé « camp Besson ».

Avec de nombreux soutiens politiques, syndicaux et associatifs, cette traversée d'une partie du bassin minier a permis de montrer à la population la situation des migrants et la réalité de la politique européenne et surtout française à l'égard des étrangers, la réalité de la solidarité dans un secteur en souffrance et où les partis xénophobes tentent de s'imposer. Le SNES et la FSU, de par leurs mandats et leur implantation dans le bassin étaient aux côtés des bénévoles. Aujourd'hui les migrants ont reconstruit un camp et ils s'apprentent à affronter le froid. Si vous souhaitez leur apporter un soutien humanitaire aux côtés du collectif, vous pouvez envoyer un don qui servira à l'achat de couvertures, nourriture... à la FSU 62, Maison des sociétés, 16 rue A. Briand, 62000 ARRAS. Ou contacter directement le collectif « fraternité migrants » à fraternite.migrants@free.fr

Hubert Sauvage

Réforme du lycée

La partie immergée de l'iceberg

PAR ODILE DEVERNE

Que tonne le tambour et sonnent les trompettes ! Le nouveau projet de réforme des lycées est arrivé. Quel goût a-t-il cette année ?

Le 13 octobre, le président voulait que cela se sache. Il s'est fendu d'un discours sur son attachement viscéral au lycée (il serait le premier président de la V^e République à lui accorder tant d'attention), sur la valeur dissociée de la naissance et celle acquise à l'école (faites ce que je dis, pas ce que je fais!), sur l'élitisme de notre système actuel, mais aussi contre la hiérarchie des voies et des séries, sur l'orientation subie, l'accès à la culture, la responsabilisation des lycéens, les langues vivantes, le traitement individualisé de la difficulté scolaire, la nécessaire autonomie des établissements... Que d'éloquence ! Avec, bien sûr, une vision délibérément faussée du lycée actuel qui n'aurait subi aucun changement depuis Napoléon, n'aurait jamais éclairé les élèves sur leur orientation, ne proposerait jamais « aucune plage horaire [...] pour aider dans [le] travail personnel » (module, aide individualisée ?), ne serait d'aucune utilité pour l'accès à la culture...

Bien sûr, il y a ce discours théâtralisé et pavé de bonnes intentions qu'ont voulu retenir la presse et certains syndicats sans chercher beaucoup plus loin - certains ont parlé de « non-réforme » ou de réformette. Bien sûr, il y a, en apparence, la prise en compte d'analyses et de revendications (voie technologique, équilibre des séries) portées par les personnels et le SNES, leur syndicat majoritaire - il faut dire qu'après le fiasco de la réforme Darcos, le gouvernement n'avait pas le choix. Mais une analyse plus fine de ce discours, appuyée sur des documents officiels, une interview du ministre et des témoignages syndicaux, nous fait craindre le pire.

Grandeur de la Réforme, misère du budget

D'abord, pour le gouvernement, cette réforme doit permettre de faire l'économie d'une partie des 16 000 suppressions de postes prévues dans l'Education nationale au titre du budget 2010. Un certain nombre de mesures permettent de les mettre en œuvre : groupes de compétences

en langue permettant de fusionner différents niveaux (LV1/ LV2, classes différentes, etc.), intervention massive de locuteurs natifs en langue, substitution de 2 heures de soutien aux 5 heures de module et d'aide individualisée (et aux dédoublements actuels qui ne seraient plus obligatoires et se décideraient localement) et « sous l'autorité de »¹ ou « encadrées par »² un professeur (mais dispensées par qui ?), mise sur pied d'un tronc commun en première³ qui pourrait permettre des regroupements entre classes (et ferait disparaître les voies et séries?), introduction de deux enseignements d'exploration³ en seconde avec un horaire-semesterialisable-d'1 h 30 au lieu de 3 h, orientation faite par les

professeurs et non plus par les copys absents du discours présidentiel...

Ensuite, certaines conceptions de l'enseignement, de l'éducation, de la culture sont très éloignées des nôtres : taylorisation de l'acte d'enseignement et saucissonnage du savoir par la dissociation discipline/méthodologie comme par le recours à l'approche par compétences ; externalisation des « solutions » - l'exemple des stages pendant les vacances est une vaste fumisterie : il n'y a aucun bilan de l'efficacité des stages de langue ou de remise à niveau lancés l'année dernière et personne ne peut croire qu'un stage d'une semaine puisse permettre de rattraper ce qui a été fait pendant un trimestre... De plus, faire

Bac pro en trois ans : élèves privés de LV2

La mise en place généralisée des bacs pro 3 ans en cette rentrée 2009 implique l'enseignement obligatoire de la LV2 pour les bacs pro « services ». Au SNES et à la FSU, nous avons anticipé les difficultés que cette généralisation - imposée sans aucune concertation et dans le cadre d'une diminution massive de postes d'enseignants - entraînerait pour les élèves. Outre la demande de moratoire sur le bac pro lui-même, nous avons alerté, dès l'an dernier, le Recteur sur les conséquences de cette généralisation en termes de moyens et de postes d'enseignants de langues.

Dans les LP, **des centaines d'élèves de l'académie n'ont pas droit à un enseignement de LV2 pourtant obligatoire**; d'autres n'ont pas droit à l'enseignement de leur LV2 d'élection commencée au collège. Cela touche toutes les LV2 (allemand, italien, néerlandais, portugais, etc.). Dans nombre de cas, ces élèves se voient imposer un enseignement d'espagnol au contact d'autres ayant déjà deux années d'apprentissage à leur actif... A noter aussi la double peine des élèves germanistes, déjà obligés de permuter leur LV1 avec l'anglais, et qui se voient désormais contraints d'y renoncer aussi en LV2. Cela ne fait qu'entraver les possibilités de réussite de ces élèves au bac professionnel services. Ce n'est pas acceptable.

Cela touche aussi les élèves issus de l'option DP6 qui n'ont pas eu d'enseignement de LV2 en 3^{ème} et se voient confrontés à un obstacle énorme en arrivant en première année de bac pro. A l'heure des grands discours sur le « décrochage », on voit bien qu'il y a un fossé entre l'affichage et la réalité des conditions d'enseignement dans les établissements.

Le recteur affirme qu'il n'y a pas de problème puisqu'il n'y aurait pas de continuité entre les programmes de collège et ceux de bac pro. Or, cette continuité existe bel et bien : les LV n'y font pas d'exception. Affirmer le contraire revient à mettre en cause la définition nationale des programmes qui reste, à ce jour, la référence.

Il y a aussi des **dommages collatéraux sur la diversification de l'enseignement linguistique en collège**. Dans notre académie, ce sont près d'un tiers des élèves qui auront vite fait de « choisir » l'espagnol en LV2 par crainte de ne pouvoir suivre une autre LV2 au LP... Il est à craindre qu'en deux ans tout au plus, cette situation ne porte un coup fatal à la diversification.

Tous, élèves et enseignants, avons à y perdre, en termes de motivation, de conditions d'enseignement, de diversité culturelle, de réussite...

Le SNES et la FSU lancent un appel aux associations de parents, aux associations de linguistes et aux syndicats des LP : une réaction collective est nécessaire ! Un courrier a également été envoyé aux IPR de langues. Il en va du droit à la formation, du respect des enseignements nationaux et de la réussite des élèves.

Catherine Piecuch

réussir les élèves, ce n'est pas les orienter en fonction de leurs difficultés, en triant au fur et à mesure ceux qui sont dignes de continuer et ceux qui doivent se réorienter, comme le suggère le projet Chatel. C'est leur permettre de réussir dans la voie qu'ils ont choisie, d'y surmonter les difficultés qu'ils y rencontrent. Imposer la tâche de l'orientation aux professeurs plutôt qu'aux professionnels que sont les Copsy correspond à cette vision utilitariste et réductrice. Enfin, la culture que le gouvernement veut faire « entrer » au lycée n'est envisagée que par le prisme du patrimoine, il s'agit d'exposer les élèves à « de la culture », au sens restrictif du terme, mais jamais de les amener à pratiquer (ce qui demanderait d'autres moyens, et non le remplacement des documentalistes par des « référents culture », par exemple). L'absence de mention des CPE - les professeurs sont là pour « tutorer » - achève le tableau.

Enfin que devient l'Education nationale dans un système où l'autonomie des lycées en matière d'horaires de soutien, de dédoublements, est présentée comme la solution ? Gageons qu'on ne prêtera qu'aux riches !

Les promesses n'engagent que ceux qui y croient...

Si le SNES est favorable à une réforme pour un lycée qui fasse mieux réussir les élèves et améliore les conditions de travail des personnels, il pose comme préalable l'arrêt du massacre des postes. Le président prétend vanter la voie technologique, mais c'est précisément celle qui a été la plus affectée ces dernières années. Curieusement, pour prendre le pouls de la profession et des lycéens, le ministre n'a pas choisi le lycée Béhal de Lens (65 suppressions de postes) ou, à Cambrai, le lycée Paul Duez, tout proche de Fénelon, amputé de 12 postes en deux ans, principalement en STI. Un plan d'urgence pour les langues vivantes ? Elles sont l'objet de toutes les dérèglementations depuis des années. Refonder l'orientation ? Dans l'académie, chaque conseiller d'orientation - psychologue suit en moyenne 1400 élèves.

Le SNES-FSU demande à être entendu sur tous ces points. Le président fait référence à son « esprit de dialogue » : il est désormais au pied du mur.

¹ Discours présidentiel

² Audience obtenue par Vincent Perlot, secrétaire du S1 du lycée Fénelon de Cambrai, auprès d'un membre du cabinet de Chatel, en visite dans l'établissement le 15 octobre

³ Document ministériel de Luc Châtel mis en ligne le jour de l'allocation de Sarkozy sur le site ministériel (et faisant référence dans sa préface tout autant au rapport d'Apparu qu'à celui de Descoings).

Mouvement intra 2009 : des enseignements à tirer pour 2010

PAR KARINE VAN WYNENDAELE

Lors d'une réunion avec les élus des personnels le 8 octobre, le rectorat a dit sa satisfaction quant au mouvement intra académique de 2009, y compris sur la nouvelle procédure d'information des personnels préalable aux commissions paritaires. Bilan si positif ?

20% d'erreurs ou de modifications ne sont pas quantité négligeable, et le stress lié à cette procédure a touché 100% des collègues, qu'ils soient satisfaits de leur résultat préalable et craignent une modification ou qu'ils soient mécontents et inquiets de voir maintenue l'affectation annoncée.

Par une enquête téléphonique auprès de 150 collègues ayant contacté la « cellule info-mobilité », le rectorat affiche une satisfaction de 98% sur l'accueil réservé et de 92% pour l'obtention d'une réponse complète à leurs questions. Rien de tel qu'un mini-sondage non anonyme, effectué par l'employeur, pour obtenir un applaudimètre presque parfait.

Nouveau barème : rupture d'équité

Certaines bonifications créent une rupture d'équité entre les collègues et engendrent des tensions. **La bonification de 500 points pour les agrégés** demandant un lycée a d'abord profité à des enseignants déjà en lycée. Une bonification moindre (auparavant de 90 points) aurait donné une priorité sans nier le droit d'un certifié qui a effectué une longue carrière en collège à rejoindre un lycée.

La bonification forfaitaire de 100 points pour les TZR souhaitant se stabiliser a été contestée par l'ensemble des syndicats : l'ancienneté dans le poste des TZR disparaît. Si 424 TZR ont obtenu un poste fixe, la moyenne d'ancienneté comme TZR, 3 ans et 3 mois indique que les plus anciens n'ont pas été traités équitablement.

Quant à la bonification de 1000 points pour les collègues de STI en reconversion, elle introduit un déséquilibre. S'il est nécessaire de garantir à ces collègues un poste dans la zone qui leur convient à l'issue de la reconversion, nous continuons de contester une bonification qui leur permet de choisir un établissement précis et d'y être affecté prioritairement à tout autre demandeur volontaire.

Améliorer le mouvement 2010

Les capacités d'accueil (nombre de postes par discipline) déterminent les conditions d'entrée des collègues. **La pénurie organisée dans certaines disciplines est le 1er élément qui devrait être mis en avant lors des discussions nationales.** Mais en technologie par exemple, les 74 postes vacants de notre académie (30% des postes vacants dans cette discipline en France) sont un moyen d'imposer des affectations sur ces postes à des professeurs de STI. Il en va de même en documentation (88 postes, 18% du total en France).

Des situations doivent être mieux prises en compte lors de la saisie des vœux :

- des collègues en mesure de carte scolaire peuvent obtenir un poste fort éloigné de leur ancien établissement. Il faut leur permettre d'exprimer une préférence entre un poste fixe quelle que soit la distance et un poste en ZR si le premier est dans un établissement éloigné ;
- les néo-titulaires doivent pouvoir indiquer au moment de la saisie des vœux s'ils acceptent ou non une affectation en APV.

Il est inacceptable de **supprimer le poste des collègues (souvent des femmes)** qui renouvellent leur **congé parental** au-delà de 6 mois. Les discriminations à l'égard des femmes sont nombreuses et celle-ci pèse particulièrement lourd. Le traitement des **retours de congé parental**, comme celui des retours de congé longue durée doit être reconsidéré.

L'affectation des stagiaires changera de procédure cette année. Nous demandons la présence des élus des personnels lors de cette opération qui ne peut avoir lieu que fin août. Nous réclamons aussi un groupe de travail à la fin du mois d'août concernant les affectations des TZR qui n'ont pu être faites en juillet.

Enfin, le SNES est intervenu à maintes reprises pour demander l'intervention du rectorat, des IA et des IPR afin d'assurer que les horaires effectués en Segpa par des PLC soient mieux répartis entre les collègues de l'établissement. Nous avons obtenu des avancées il y a quelques années, évitant ainsi la situation difficile d'un service de 7, 8 ou 9h en Segpa pour des collègues arrivant dans un établissement.

LES RETRAITÉS DANS L'ACTION

L'unité syndicale a été réalisée pour l'action du 16 octobre à laquelle appelaient les unions de retraités CGT, CFDT, FGR, Solidaires, UNSA et la FSU. Il s'agissait d'une journée nationale d'action, avec des manifestations - dans notre région, à Lille, Lens et Boulogne -, pour demander le rattrapage du pouvoir d'achat (une perte de 1% par an depuis 1983) et pour dénoncer la dégradation de notre protection sociale (nouvelle augmentation du forfait hospitalier). Difficile parfois pour les actifs d'être présents dans ces manifs, leur disponibilité n'étant pas celle des camarades retraités. Mais il ne faudrait pas que la solidarité actifs-retraités devienne un mythe ! Les actifs d'aujourd'hui sont les retraités de demain et la défense des pensions est donc un problème auquel ils seront confrontés (et ce ne sont pas les mesures envisagées par le Conseil d'Orientation des Retraites à partir de 2010 qui amélioreront la situation) : il faut donc se battre tous ensemble ! Les retraités d'aujourd'hui sont toujours des citoyens qui doivent se battre avec les actifs pour défendre le service public d'éducation, comme ils se battent pour défendre leur qualité de vie. C'est pourquoi il est important de préserver la force représentée par notre syndicat et de continuer à se syndiquer lorsque l'heure de la retraite est arrivée.

Yves Pannequin

**FORMATION CONTINUE :
LE PLÉBISCITE !**

Malgré les difficultés rencontrées pour enregistrer les demandes de stage, les personnels ont de nouveau été très nombreux à vouloir participer à la formation continue. 4220 demandes contre 3497 l'an dernier, voilà la preuve du souci des collègues de bénéficier de formation tout au long de leur carrière. Cela rend d'autant plus inadmissibles les restrictions apportées dans ce

secteur. L'offre ne diminue pas mais l'académie rogne sur la durée des stages, de plus en plus courts, ainsi que sur les moyens et la situation des formateurs, comme l'a fait remarquer le SNES lors de la journée d'attribution des stages. Pour ces derniers, les décharges sont de plus en plus remplacées par des heures supplémentaires, rendant les dispositifs moins souples, notamment dans les stages TICE, très demandés. Autre problème, les inégalités très fortes entre les stages. Le taux de satisfaction varie de façon très importante : 61 % des vœux TICE n'ont pu être satisfaits, le taux atteignant 70 % dans les stages pour débutants, 40 % en Lettres et Histoire géographie, mais aussi 27 % en Technologie qui subit une réforme profonde. Seules quelques disciplines, comme Philosophie ou STE atteignent des taux de satisfaction supérieurs à 90 %. A l'intérieur des grands domaines, on constate les mêmes disparités. Il faut s'interroger sur la difficulté pour obtenir des stages sur la gestion de classe alors que des stages « officiels » sont boudés. Les personnels veulent construire leur formation et non la subir ! Malgré les difficultés rencontrées (manque de temps pour préparer le travail, nécessité d'un nombre important de militants pour suivre la journée), le SNES est la seule organisation qui a suivi l'ensemble des travaux, averti les syndiqués, et la seule à intervenir en séance, notamment sur l'organisation des stages en responsabilité des admissibles aux concours en fin d'année.

**Boris Duquesne
et Michel Devred**

**ON ACHÈVE BIEN LES STAGIAIRES
(SUITE)**

A la rentrée prochaine, les nouveaux stagiaires devraient effectuer un 2/3 temps en responsabilité de classes (12 heures de cours par semaine). Les conséquences se

feront sentir rapidement dans les établissements. Il faudra réserver des blocs de 12 h pour les enseignants stagiaires : ira t-on jusqu'à envoyer des collègues titulaires en complément de service ou même supprimer des postes pour accueillir des stagiaires ? Mais cette mesure revient surtout à nier la nécessité d'une vraie formation professionnelle : n'en déplaise au rectorat et au ministre, nos métiers s'apprennent, et, pour cela, il ne suffit pas de jeter le stagiaire devant des élèves et de fermer la porte ! C'est pourtant ce qui va se passer dans l'académie en mai-juin 2010 pour les admissibles aux concours, auxquels seront proposés des stages en responsabilité de 18 h. Peut-on parler de formation quand un étudiant fait cours sans la présence au fond de la classe d'un tuteur lui-même envoyé en stage PAF (les stages PAF pourraient en effet être concentrés sur cette période de l'année afin de faire remplacer les inscrits par les étudiants !)? Quel cadeau fait-on à ces jeunes futurs collègues en leur confiant des classes à cette période de l'année ? Et les élèves, dans tout ça ? Pour le SNES il s'agit d'une dérive inacceptable. Nos mandats sont clairs, les stagiaires ne doivent pas être utilisés comme moyens d'enseignement, encore moins lorsqu'il s'agit d'étudiants en pleine préparation des oraux. Les risques sont également grands concernant l'avenir de la formation continue : si les stages ont effectivement lieu entre la mi-mai et la mi-juin, les collègues pourraient renoncer à ce droit pour continuer à préparer leurs élèves aux examens de fin d'année. Belle occasion ensuite pour le rectorat de diminuer encore les moyens alloués au PAF en arguant de la faiblesse de la participation. Dès la publication de la circulaire rectorale, le SNES a lancé un appel à refuser l'utilisation des stagiaires comme moyens de remplacement. Le recteur nous a demandé en audience de lever notre mot d'ordre, nous prouvant ainsi que l'action collective pouvait encore aboutir. Continuons le combat pour sauver la formation professionnelle !

Karine Boulonne

**DES PRIMES POUR FACILITER
L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER
(ET LE PAIEMENT DE L'ADHÉSION
AU SNES)**

Le ministère a confirmé le maintien de la prime néo-titulaire : 1300 euros nets (les 1500 ne sont qu'un effet d'annonce) versés en 2 fois en novembre et en février pour les sortants de stages. Le versement est automatique.

Pour les néo-certifiés nommés dans la communauté urbaine de Lille, il faut demander la prime d'installation (environ 1900 euros) cumulable avec la prime néo-titulaire (voir le secrétariat de votre établissement).

D'autres aides existent : ce sont des prestations d'action sociale, il faut donc s'adresser au service social du rectorat (03 20 15 60 91) ou de l'inspection académique.

L'aide à l'installation des personnels (AIP) est destinée à aider les agents néo-recrutés pour leur l'installation dans un logement locatif (stagiaire ou titulaire). Elle permet, sous conditions de revenu, le remboursement d'une partie des frais (1er mois de loyer, provision pour charge comprise + frais d'agence et de rédaction de bail...) dans la limite de 900 € (zones urbaines sensibles) ou 500 €, à condition d'avoir déménagé suite à son recrutement. Voir ici : <http://www.aip-fonctionpublique.fr/>

L'aide CIV (fonds du Comité Interministériel de la Ville) est propre à l'Éducation nationale et destinée à compléter le dispositif AIP. Elle s'adresse aux personnels exclus de l'AIP, étant affectés en établissement difficile (ZEP, REP, sensible, ZUS, « ambition-réussite »). Cette aide est plafonnée à 700 €, montant variable selon les académies.

Karine Boulonne

Recomposition syndicale

Quel outil syndical face à la casse sociale ?

PAR PHILIPPE LESTANG

Porté par la nécessité de mettre un coup d'arrêt définitif à la démolition sociale, ainsi que par l'instauration de nouvelles lois, le remodellement du paysage syndical est à l'ordre du jour. Il sera débattu lors du Congrès national de la FSU à Lille début février. La section académique du Snes ouvre ses colonnes au débat.

En 1947, lors de la scission de la CGT à laquelle il appartenait, le SNES (alors au sein de la FEN) a fait le choix de « l'autonomie » ; mais dès le départ, il a indiqué que ce choix ne serait que temporaire et qu'il réviserait sa position lorsque les conditions de la réunification syndicale seraient réunies. Aujourd'hui, la FSU n'est pas la FEN, le contexte n'est pas celui de la Guerre Froide et la politique de casse brutale des conquêtes sociales et des services publics nécessite un syndicalisme fort, capable de mobiliser massivement personnels et usagers.

Dans un contexte sans précédent de suppressions d'emplois dans la Fonction Publique, la FSU, malgré son dynamisme n'a pas réussi à peser comme elle aurait dû, ni à mettre en œuvre le mandat d'élargissement de son champ syndical qu'elle s'est donnée depuis 6 ans. La première fédération de la Fonction publique d'État « souffre » de son étiquette « Éducation nationale » auprès des confédérations. Pourtant, les champs transversaux qui intéressent tous les salariés ne manquent pas. Les mouvements de 2003, la lutte victorieuse contre le CPE l'ont démontré et les solidarités entre salariés du public et du privé sont toujours à construire. Aujourd'hui aucune confédération n'est en capacité de le faire seule et la FSU n'a aucune légitimité en dehors du secteur public. Pourtant, elle doit pouvoir intervenir dans tous les domaines qui ont des conséquences pour ses adhérents, y compris dans les négociations dont elle est exclue. Elle doit aussi porter des propositions alternatives sur le plan économique et social. C'est pourquoi la collaboration avec d'autres organisations syndicales est indispensable et doit être l'occasion de poser le problème de l'unification syndicale.

Dans le même temps, la nouvelle loi sur la représentativité a changé la donne : de nombreuses organisations qui bénéficiaient

jusqu'à maintenant d'une représentativité de droit sont menacées par leur absence de représentativité réelle (faiblesse du nombre de leurs syndiqués et de leur implantation sur le terrain). Certaines ont tenté des rapprochements d'appareils « par le haut », ce qui s'est soldé par des échecs, mettant en évidence combien il est illusoire de vouloir se passer des syndiqués... Pour le SNES, le fonctionnement démocratique de notre syndicalisme doit être à la base de notre démarche.

C'est pourquoi, **lors de son congrès national en 2009, le SNES a validé le principe d'un rapprochement syndical.**

Il doit reposer sur la poursuite des actions communes menées ces dernières années avec d'autres organisations (lutte contre la décentralisation, pour la défense des retraites et de la Sécurité sociale, lutte contre le CPE, contre les suppressions de postes ou encore sur la réforme des lycées...). Les mobilisations unitaires ne peuvent aboutir que si le mouvement syndical est porteur d'alternatives crédibles.

C'est pourquoi, si la démarche de rapprochement passe par un certain nombre d'outils (groupes de travail avec la CGT et Solidaires comme c'est le cas actuellement), elle passe aussi par une certaine conception du syndicalisme. Il faut donc envisager les rapprochements sans exclusive, mais sans en rabattre sur nos valeurs et nos pratiques, et dans le but de la construction d'un outil syndical majoritaire : pas l'intégration dans une organisation existante ni l'unification sans conditions, mais bien la construction d'un nouvel outil syndical, qui se donne les moyens de gagner. Pour le SNES, c'est sur la base des mandats et des pratiques syndicales qui remportent l'adhésion de la profession depuis des décennies que doit se mener un véritable syndicalisme de métier et non sur les orientations et les décisions d'un appareil.

CONGRES DEPARTEMENTAL SNES PAS DE CALAIS DECEMBRE 2009

Conformément au règlement intérieur qui prévoit la tenue d'un congrès départemental du S2 SNES avant un congrès départemental fédéral, notre congrès aura lieu :

MERCREDI 9 DECEMBRE 2009
de 9 heures 30 à 16 heures 30
au lycée Henri Darras
Chemin des manufactures à LIEVIN

Il s'agit principalement de préparer le congrès départemental de la F.S.U. qui se déroulera mi-janvier.

Ordre du jour :

- **Rapport d'activité du S2** (Jean-François CAREMEL)
- **Rapport financier du S2** (Hubert SAUVAGE)
- **Résultat du vote d'orientation et des différents votes des syndiqués**
- **Examen des thèmes du congrès fédéral**
- **Questions diverses**

Les S1 sont invités à examiner les rapports soumis au congrès national de la F.S.U. (disponibles dans le numéro de « POUR », et sur le site de la FSU)

Par ailleurs les S1 disposent des bulletins académiques préparatoires au dernier congrès national du SNES qui s'est tenu à Perpignan en mars 2009. Voir le site lille.snes.edu.

Les S1 débattront et voteront sur le rapport d'activité. Ils désigneront le (s) délégué (es) au congrès du S2 sur la base de : un délégué pour 15 adhérents ou fraction de 15.

Les délégués sont remboursés de leurs frais de déplacement, le déjeuner est pris en charge par le S2.

Les camarades délégués au Congrès, en service ce jour-là, doivent adresser une demande d'autorisation d'absence par la voie hiérarchique auprès du Recteur (voir modèle sur le site). Aucun délai n'est opposable.

La fiche de participation au Congrès (disponible sur le site) doit être renvoyée à

Jean-François CAREMEL,
jfc.snes @histoire-geo.org
8, rue sans nom, 62660 BEUVRY
pour le 30 novembre 2009.

Congrès national de la FSU à Lille

Un congrès historique sur les terres du Nord ?

Le SNES comme toutes les composantes de la FSU (autres syndicats nationaux, sections départementales, courants de pensée) entre dans la phase active de préparation du prochain congrès fédéral, qui se tiendra au Palais des Congrès de Lille du 1^{er} au 5 février 2010. Ce sont les adhérents, qui, par leur vote et leur participation aux débats organisés, détermineront l'orientation de la 1^{ère} organisation syndicale de la fonction publique d'Etat pour les trois années à venir.

Dans un premier temps chacun devra se prononcer sur le rapport d'activité (les 3 ans écoulés depuis le dernier congrès de Marseille) et l'orientation (il y a 5 orientations ou « tendances » proposées) en émettant 2 votes. Cela dans un scrutin organisé dans chaque S1 et dans la période du 5 au 26 novembre.

Puis il conviendra de débattre à partir d'analyses et revendications qui s'articulent autour de 4 thèmes :

thème 1 « éducation, formation, recherche : enjeux d'avenir » (formation initiale, professionnelle, continue et recherche...)

thème 2 « services publics et fonction publique » (y compris la dimension européenne)

thème 3 « propositions pour contribuer à des alternatives économiques et sociales » (salaires, protection sociale, enjeux stratégiques...)

thème 4 « quelle FSU pour quel syndicalisme ? » (fonctionnement de la FSU, propositions d'évolutions du syndicalisme...).

Ces débats aux enjeux conséquents pour les pratiques professionnelles des différents métiers - les revendications au plan des salaires, retraites, statuts ; l'évolution de nos pratiques syndicales et du syndicalisme en France et au-delà des frontières, etc. - seront préparés à partir de réunions dans les S1 et les commissions ouvertes à tous les syndiqués. Les congrès départementaux des sections du Nord et du Pas de Calais examineront les rapports préparatoires et adopteront les mandats portés par les délégués départementaux au congrès national. C'est pourquoi chaque syndiqué doit s'impliquer dans la préparation de ce congrès qui doit peser et s'opposer aux politiques conduites en proposant d'autres choix porteurs d'avenir et rassembleurs des différents métiers.

Il convient de se reporter au supplément de « Pour » n°139 d'octobre (rapport d'activité ; expression des courants de pensée) consultable en ligne (fsu.fr) ; au n°140 de « Pour » présentant les textes préparatoires et de suivre les débats dans l'US et sur les sites (S4, S3, sections Nord et Pas-de-Calais de la FSU).

Calendrier :

• **5 au 26 novembre : vote individuel des syndiqués dans les S1** (rapport d'activité (bilan des 3 années écoulées) et orientation pour les trois années à venir.

• **Mercredi 25 novembre : réunion régionale du courant de pensée « Unité et Action »** 14h local FSU Villeneuve d'Ascq Bd Van Gogh.

• **Lundi 30 novembre à partir de 9h : commissions préparatoires aux congrès** ouvertes à tous les syndiqués à la Maison des Sociétés d'Arras (cf bulletin et site du S3 pour les modalités de participation).

Stage « Préparer le congrès National FSU » du 1^{er} au 5 février 2010 à Lille
Organisateurs : les sections départementales FSU Nord et Pas de Calais.

• **Mercredi 9 décembre à partir de 9h : congrès départemental SNES du Pas de Calais** (délégués des S1 des collèges, lycées, CIO, retraités du 62) au lycée Darras de Liévin.

• **Jeudi 14 et vendredi 15 janvier 2010 : congrès départemental FSU Pas de Calais** à l'IUFM d'Arras (délégués des syndicats nationaux et des courants de pensée).

• **Jeudi 21 janvier et vendredi 22 janvier : congrès départemental FSU Nord** à Valenciennes.

• **Du 1^{er} au 5 février : la section départementale FSU Nord accueille le 6^{ème} congrès national de la FSU** au Palais des Congrès de Lille.

Mouvement inter

Réunions "mutations" organisées par la section académique du SNES

Date	Public	Ville	Lieu	Horaire
Lundi 16 novembre	Tous	Douai	Lycée Corot	18 h
Mardi 17 novembre	Tous	Valenciennes	Lycée Watteau	18 h
Mardi 17 novembre	Tous	Boulogne	Lycée Mariette	18 h 15
Mercredi 18 novembre	Stagiaires	Douai	IUFM	16 h 30
Jeudi 19 novembre	Tous	Calais	A confirmer (voir site)	
Jeudi 19 novembre	Tous	Béthune	Lyc. Blaringhem	18 h
Jeudi 19 novembre	Tous	Arras	Lycée Carnot	18 h
Vendredi 20 novembre	Tous	Cambrai	Lyc. Paul Duez	18 h
Lundi 23 novembre	Tous	Dunkerque	Local FSU	18 h
Lundi 23 novembre	Tous	Maubeuge	Lycée Lurçat	18 h
Mardi 1 décembre	Tous	Somain	Lycée Pasteur	18 h
Mercredi 2 décembre	Stagiaires	Arras	IUFM	16 h 30

Permanences spéciales de la section académique du SNES

Mercredi 25 novembre	Tous	Lille	S3	14 h 30
Mercredi 2 décembre	Tous	Lille	S3	14 h 30